

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Mme TENENBAUM) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2015

Monsieur Maglica, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse ; de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale ; de la culture, de l'animation et de l'attractivité et des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de 2015.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, lors de sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association « Arborescence » pour l'activité saisonnière « Ecodrome », au parc de la Colombière.

Par lettre en date du 4 septembre 2015, l'association informe la Ville que l'activité « Ecodrome » ne fait plus partie de son champ d'intervention et sollicite le transfert de la subvention précitée sur les actions suivantes :

- la placette école « 0 déchets verts » créée au 67 avenue du Drapeau (acquisition de matériel spécifique tel un broyeur qui sera mis à disposition et servira de support de démonstration auprès des animateurs et agents de la collectivité) : cette structure permet d'informer, d'expérimenter et de former les particuliers et les professionnels au recyclage des bio-déchets et à la gestion différenciée des déchets verts.

- la restauration des radeaux au lac Kir (remise en état des plates formes végétalisées) : ils favorisent le bon état écologique des masses d'eau pour mieux préserver l'environnement et la diversité des espèces et développent la biodiversité, ce qui constitue des niches écologiques supplémentaires pour la faune et la flore des milieux humides.

Il convient donc de modifier l'objet de la subvention comme suit : « pour la réalisation de la placette école « 0 déchets verts » et la restauration des radeaux au lac Kir ».

D'autre part, lors de sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association « De bas étage » pour la réalisation du projet « Bivouac », dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient ».

Par mail en date du 6 octobre 2015, l'association informe la Ville qu'elle souhaite annuler son projet.

Par conséquent, il convient d'annuler la subvention susvisée attribuée à l'association « De bas étage ».

Enfin, et pour tenir compte de la subvention de fonctionnement d'un montant de 40 500 € au titre de l'année 2015 votée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 décembre 2014 au bénéfice du Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne, il convient d'approuver la signature d'un avenant à la convention d'objectifs n° 2013-420 du 24 juillet 2013 pour ajuster le montant de l'aide financière qui figure dans cette dernière à hauteur de 45 000 € en 2015.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- 2 - décider de modifier l'objet de la subvention en faveur de l'association « Arborescence » ;
- 3 - décider d'annuler la subvention accordée à l'association « De bas étages » dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient 2015 » ;
- 4 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- 5 - m'autoriser à signer l'avenant à la convention d'objectifs n° 2013-420 du 24 juillet 2013 conclue entre la Ville et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne ;
- 6 - m'autoriser ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 1

Abstentions : 11